

APPEL À CANDIDATURES
POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
Cafétéria de la piscine du Triolo, Villeneuve d'Ascq

Règlement de consultation

Date limite de réception des candidatures : 1^{er} DÉCEMBRE 2025 à 12H00
(2 mois de publicité : 1^{er} octobre – 30 novembre 2025)

Article 1 : Objet de la consultation

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité commerciale de cafétéria et de restauration de type traditionnel au sein d'un local situé dans l'enceinte de la piscine du Triolo à Villeneuve d'Ascq.

Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, soumettant les autorisations d'occupation temporaire à vocation économique du domaine public à obligation de publicité préalable et mise en concurrence.

Article 2 : Spécificités générales et durée de la convention

Une convention sera conclue entre la Ville et le futur occupant sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, consentie à titre précaire et révocable, et ne conférant pas de droits réels à l'occupant.

La convention sera conclue postérieurement à la remise des candidatures, le projet non contractuel joint au présent règlement permet au candidat de prendre connaissance des conditions de la convention.

La convention sera consentie pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour se terminer le 31 décembre 2030. L'activité devra démarrer au plus tôt après l'entrée en vigueur de la convention.

Le montant de la redevance est de 823,25 € par mois hors charges, indexé annuellement suivant l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Article 3 : Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une fiche de présentation du candidat (nom ou raison sociale du candidat, forme juridique, n°SIRET, adresse, nom/prénom/adresse et téléphone du gérant, expériences et références),
- Une note détaillée du projet du candidat comprenant :
 - Une description des produits et services proposés (avec carte et tarifs de vente),
 - Le planning d'exercice de l'activité (date d'ouverture de l'établissement, jours et horaires d'ouverture prévus de la cafétéria),
 - Une description de la clientèle visée et de la stratégie commerciale développée,
 - Un descriptif des moyens techniques et humains pour la mise en œuvre de cette activité,
- Les éléments financiers du projet : compte prévisionnel d'exploitation à 3 ans, plan de financement et étude de marché éventuelle,
- Une lettre de candidature stipulant :
 - les motivations du candidat,
 - l'acceptation des conditions générales de l'occupation du domaine public précisées dans le projet de convention.

Article 4 : Remise des offres

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **1^{er} décembre 2025 à 12h00**.

La transmission des offres devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions :

Appel à concurrence pour une occupation temporaire du domaine public – piscine du Triolo – NE DOIT PAS ÊTRE OUVERT PAR LE SERVICE COURRIER

Les plis devront être transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador Allende
Service Développement économique, Emploi, Vie universitaire
BP 80089
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Pour les envois postaux, il est précisé que seules la date et l'heure de réception feront foi.

Article 5 : Choix du candidat

L'analyse des propositions et le choix du candidat seront effectués selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre de service proposée* (40 points),
- Calendrier de mise en œuvre opérationnelle (15 points),
- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exploitation de l'activité (15 points),
- Cohérence des éléments financiers (15 points),
- Expérience professionnelle du candidat dans une activité similaire (15 points).

*La Ville entend par « qualité de l'offre de service proposée », les sous-critères suivants :

- Qualité et diversité de l'offre de restauration,
- Volonté et capacité d'animer le lieu,
- Intégration du projet dans son environnement géographique (piscine, quartier, ville),
- Amplitude horaire d'ouverture aux publics,
- Politique de prix cohérente.

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées au **Service Développement économique, Emploi, Vie universitaire**.

Mairie de Villeneuve d'Ascq - Place Salvador Allende - BP80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél : 03.20.43.50.60
hgrimblot@villeneuvedascq.fr
sjohnson@villeneuvedascq.fr

Annexes :

Cahier des charges